EIE
État initial de l'environnement

ESPÈCES

DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Occitanie Biodiversité Agence régionale

PLU-i

SCoT

OBJECTIFS

Affiner les enjeux de biodiversité dans les zones à urbaniser.
Permettre l'application de la séquence ERC en respectant le tryptique et la priorité à l'Evitement.

LIVRABLES

Porté à connaissance pédagogique : cartographies des espèces (points GPS) sur les zones à urbaniser.

MÉTHODES

Pour chaque potentielle zone à urbaniser et OAP

- Reprise des conclusions du pré-diagnostic (localisation des secteurs à inventorier, pression et période d'inventaire) ;
- Inventaire « bon printemps » (plusieurs passages de terrain sur les mois les plus adaptés) sur l'ensemble des groupes taxonomiques identifiés dans le pré-diagnostic. Prise en compte de la nature ordinaire et remarquable ;
- Hiérarchisation des enjeux espèces et fonctionnalités (en 5 classes (ex : nul/ faible/ modéré/ fort/ très fort)) et par groupe taxonomique ;
- Synthèse hiérarchisée des enjeux naturalistes (cf. fiche « Enjeux »).

Sur l'ensemble des bâtiments existants

- Réalisation d'inventaires liés aux espèces inféodées au bâti (hirondelles, martinets, chauves-souris...);
- Prise en compte de ces enjeux dans les pièces opposables (réglement écrit, plan de zonage, OAP);
- Mise à disposition de la cartographie au point GPS auprès des services ADS et du public.

OUTILS SUPPORTS À EXPLOITER

- Atlas de la Biodiversité Communale
- Données issues des études d'impact

COMPÉTENCES À MOBILISER

- Experts locaux (associations locales et environnementales)
- Naturalistes tous groupes taxonomiques
- Chargé de mission biodiversité en interne à la collectivité pour assurer le rôle d'assistance à maitrise d'ouvrage

PÉRIMÈTRES CIBLES

Sur les zones AU dont les Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)/ Sur les zones pouvant subir des modifications d'habitats (ex : passage « N » en « A ») / Sur les zones dégradées, les zones à potentialité de reconquête naturelle, les zones de pression passées ou futures.

NIVEAU DE PRÉCISION

- Tous groupes taxonomiques.
- Au point GPS pour les espèces.

POINTS DE VIGILANCE

- Obsolescence des données issues des études d'impact des projets d'aménagement.
- S'assurer de la fiabilité des protocoles d'inventaire.
- Garantir des jours de terrain sur zones AU.
- Verser les données brutes dans le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

EXEMPLES CHIFFRÉS

A compléter

SRADDET règles 12, 16, 17